

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2008

1/ Débat d'Orientation Budgétaire

Budget Primitif 2009

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2009 a été proposé au Conseil Municipal le jeudi 18 décembre 2008.

Monsieur Colliquet intervient pour présenter la note de synthèse du débat d'orientation budgétaire :

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit cette année dans un contexte général particulièrement morose. En effet, après une chute spectaculaire des marchés mondiaux, l'Europe et la France subissent le contrecoup de cette crise qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de l'économie.

La zone Euro est entrée en récession au troisième trimestre 2008. La résistance de l'économie française est d'autant plus surprenante qu'elle est liée à un regain de dynamisme dans le secteur de l'exportation qui est habituellement le point faible du marché français. En lien avec le recul des prix du pétrole, la consommation des ménages rebondit légèrement, même si la dégradation du marché du travail est palpable. Côté entreprises, le ralentissement de la demande mondiale pèse sur les carnets de commande dans l'industrie et la construction.

Pour notre commune, cette crise vient durcir les difficultés liées aux investissements réalisés à la fin du précédent mandat et dont la conduite ou l'achèvement des grands chantiers entrepris (l'école du chef lieu, la salle d'animation et le FJEP) nous incombent.

Ceux-ci obèreront probablement pour deux ans au moins nos propres projets. C'est dans ce contexte de rigueur que nous avons préparé ce débat d'orientation budgétaire que nous allons vous exposer.

La note de synthèse présente les principaux éléments d'appréciations et hypothèses qui orienteront la préparation du budget 2009.

Les budgets (Principal et Annexes) seront établis sans reprise anticipée du résultat 2008, sauf pour le budget annexe des carrières.

En d'autres termes, les résultats et restes à réaliser 2008 ne seront pas reportés au budget primitif 2009. Ces derniers seront donc repris au Budget Supplémentaire 2009 (hormis pour le budget annexe concerné).

M. ROGER prend la parole. Il remarque une nouveauté cette année dans l'introduction du DOB, la majorité se risque à faire de la politique. Il trouve également que cette introduction est pleine de contre-vérités.

M. PERRIN précise que la poursuite des projets lancés par la municipalité précédente fait partie de la continuité du service public.

BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2009 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ 15 M€

Dépenses

Subventions aux associations :

L'enveloppe consacrée aux subventions est de 462.151 €+ 75.000 € au FJEP dans le cadre du contrat temps libre.

Participations intercommunales :

SDIS :

La contribution prévisionnelle annoncée par le SDIS s'élève à 366.015 € Elle était de 359.331 € en 2008.

SIVOM :

Depuis 2004, le versement de la participation au SIVOM s'effectue par dixième, de janvier à octobre.

L'appel prévisionnel (**696.509 € en 2008**) est globalisé et comprend :

Les dépenses générales, le contrat de développement Rhône Alpes, les emprunts Lycée, l'utilisation des installations sportives par les associations, les emprunts centres sportifs, le SM3A, les amendes de police, les emprunts du pôle échange et les transports scolaires. Il ne comprend pas les frais de gestion (environ 6000 €).

Prévision des crédits 2009 :

Suite aux informations transmises par le SIVOM, la participation pour l'année 2009 ne devrait pas dépasser les 2 % d'augmentation. Le montant inscrit au BP sera donc de 710.440 € A cela s'ajoutent les frais de gestion 6.000 € et la régularisation des transports scolaires 2007/2008 21.000 €

SITOM :

Les propositions au budget primitif 2009 sont de 1.031.501 € (Informations fournies par le SITOM).

Concernant les charges d'exploitation de l'UIOM :

Réalisé 2007 : 196.628 €

Réalisé 2008 : 185.419 € (11 mois)

Prévision 2009 : 280.000 €

Le tarif des OM passe à 70,90 €ht la tonne en 2009 contre 58,10 €ht la tonne en 2008. La proposition 2009 est établie sur la base des tonnages prévisionnels de 3.300 tonnes (2947 tonnes au 30/11/08).

Concernant l'exploitation de la déchetterie :

Réalisé 2007 : 383.479 €

Réalisé 2008 : 323.402 € (3 trimestres)

Prévision 2009 : 569.700 €

L'appel du quatrième trimestre n'est pas connu à ce jour. Toutefois, d'après le SITOM, il devrait se monter aux alentours de 120.000 €

A cela, se rajoute :

- Emprunt 90 MF : 140.000 €
- Emprunt 1 M€, 1,6 M€ et 1,4 M€ : 29.035 €
- Broyeur : 12.766 €

Participation du Budget principal à Plaine Joux et au CCAS :

Afin d'équilibrer le budget annexe de Plaine Joux, la participation prévisionnelle du budget principal devrait s'élever à 270.330 €

Pour mémoire :

BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005	BP 2006
310.170 €	217.940 €	239.200 €	232 967 €	213.541 €
BP 2007	BP 2008	BP 2009		
217.041 €	161.338 €	270.330 €		

La participation de la commune au CCAS s'élèverait en 2009 à 237.080 €, conformément au besoin qui résulte de l'élaboration du BP du CCAS.

Pour mémoire la participation prévue était de 284.470 € au BP 2007 et de 279.340 € au BP 2008.

Le versement de cette subvention a lieu par acompte dès lors que le CCAS anticipe des problèmes de trésorerie, le montant versé, constaté à la clôture de l'exercice pouvant s'avérer inférieur à la prévision (prise en compte des besoins effectifs en trésorerie).

Charges financières :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2009 fait ressortir le montant des intérêts à rembourser à 629.000 € pour 336.000 € en 2008.

Cette augmentation provient des emprunts mobilisés courant 2008.

Charges de personnel :

Le chapitre 012, représentant les dépenses de personnel, s'élèverait à 6.922.300 €

Chapitre 012 :

	2003	2004	Evolution	2005	Evolution	BP 2006
Prévisions	5 680 771 €	5 788 270 €		6 083 450 €		6 182 700 €
Réalisations	5 219 571 €	5 559 648 €	+6,5 %	5 713 273 €	+2,76 %	5 747 825
	Evolution	BP 2007	Evolution	BP 2008	Evolution	BP 2009
Prévisions		6 177 900 €		6 316 400 €		6 922 300 €
Réalisations	+ 0,60 %	5 899 205 €	+ 2,63 %	6 130 963 €	+ 3,93 %	

Dépenses courantes de fonctionnement (Chapitre 011) :

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des dépenses liées aux « fluides » :

	CA 2006	BP 2007	CA 2007	BP 2008	03/12/2008	BP 2009
60611-eau	138 242	143 000	153 527	160 000	155 475	150 000
60612-Electricité	207 336	170 600	240 668	265 000	223 129	260 000
60621-Fuel	162 067	165 000	152 229	165 000	174 096	165 000
606211-Gaz	156 000	155 000	155 000	160 000	107 405	160 000
Total	663 645	633 600	701 424	750 000	660 105	735 000

Recettes

- **Impôts et taxes (chapitre 73) :**

Les recettes proposées au budget 2009 s'établissent à 9.188.354 €

Les taux fiscaux des 4 taxes fiscales directes devraient être maintenus en 2009 au même niveau qu'en 2008, soit :

- Taxe d'habitation : 13,46 %
- Taxe foncier bâti : 17,87 %
- Taxe foncier non bâti : 54,62 %
- Taxe professionnelle : 19,99 %

Les taux de TEOM, pour chacune des 2 zones de ramassage définies sur la commune devraient être les suivantes :

- Zone 2 : 8,08 %
- Zone 3 : 10,10 %

Toutefois en 2009 une augmentation de 30 % est d'ores et déjà annoncée sur la totalité des prestations fournies par le SITOM. Il n'est pas à exclure qu'une partie de ce surcoût soit à répercuter à l'utilisateur.

- **Dotations (chapitre 74) :**

Les dotations prévues au BP 2009 s'établissent à 4.815.885 €

Le projet de loi de finances pour 2009 prévoit une évolution des concours financiers de l'état de + 2 %.

A compter de 2009, l'intégration au sein de l'enveloppe normée des dotations du FCTVA et des amendes de police peut avoir pour effet la moindre progression de la DGF et ce afin de permettre le respect de l'évolution de l'enveloppe globale. C'est pourquoi, par mesure de précaution, il a été retenu comme hypothèse que le montant de la dotation forfaitaire affectée à Passy ne devrait pas augmenter en 2009.

Dès lors, le montant retenu au BP 2009 est égal à celui perçu en 2008, soit 3.822.574 €

Par ailleurs, certaines compensations diminuent. Celles relatives aux taxes foncières et professionnelles baissent de 22,8 %.

BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement

Le budget d'investissement 2009 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ **7,4 M€**

Dette :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2009 fait ressortir le remboursement du capital à 889.252 € (727.000 € en 2008).

Recettes

Les financements propres (« hors emprunt ») :

- Le FCTVA et la TLE représenteraient 766.241 € (360.604 € en 2008).
- Les subventions et participations diverses : 755.000 € (96.000 € en 2008)
- Les cessions d'immobilisations foncières ou de biens meubles : 677.582 € (907.600 € en 2008)

L'autofinancement :

- Le prélèvement sur le fonctionnement : 0 (548 131 € au BP 2008)
- Les amortissements : 600.000 € (600.000 € en 2008)

Avant l'inscription d'un emprunt, le montant des recettes atteindrait près de 2,80 M€

Dépenses :

En 2009, la formation brute de capital fixe (chapitre 20, 21,23) pourrait être de 5.937.625 €

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2009</i>
<i>20 - Etudes et licences</i>	<i>192.500 €</i>
<i>21 - Immobilisations</i>	<i>1.303.070 €</i>
<i>23 - Travaux en cours</i>	<i>4.442.055 €</i>

Situation sur les principales opérations en cours au 12 décembre 2008 :

SITE	PAYE AU 12/12/08	BP 2009	RAR 2008	FINANCEMENT
Ecole chef lieu	1.758.826 €	0 €	3.680.029	Emprunt
Espace animation + FJEP	5.862.374 €	1.249.555 €	323.902 €	Emprunt

Pour information, quelques ratios : situation au 2 décembre 2008 :

Epargne brute 2008 : 1.736.370

Epargne brute 2007 : 2.208.470

Epargne nette 2008 : 1.009.370

Epargne nette 2007 : 1.322.119

Taux d'épargne brute 2008 : 13,36 %

Taux d'épargne brute 2007 : 14,62 %

Le taux d'épargne brute critique se situe autour de 8%.

Capacité de désendettement 2008 : 9,12 ans

Capacité de désendettement 2007 : 3,87 ans

Concernant ce ratio la zone critique est à 15 ans. Mais de 10 à 15 la zone est considérée comme dangereuse.

Le débat s'ouvre ensuite entre les conseillers municipaux

Monsieur DUBY prend la parole. Il précise que les documents fournis par les services depuis deux ans sont plus clairs qu'auparavant. Il remercie M. Colliquet d'avoir tenu compte de ses observations lors de la commission des finances et d'avoir apporté les modifications nécessaires concernant deux subventions (FJEP et réserve naturelle).

Ensuite, M. Duby constate l'évolution excessive des dépenses depuis quelques années, que la situation est grave et fait référence au prélèvement sur le fonctionnement qui est nul au budget primitif 2009. Il s'interroge ensuite sur les prévisions du chapitre 011 qui sont inférieures au budget précédent. Est-ce crédible ? Il remarque également une forte augmentation des charges en personnel, et une baisse des subventions aux associations et fait référence à ce sujet au tissu social qui est très important sur la commune. M. Duby fait référence à l'augmentation de l'indemnité des élus. Sans cette augmentation, cela permettrait de maintenir le même niveau de subventions aux associations que l'année précédente. M. Duby déplore également les importants investissements de fin de mandat précédent qui aggravent la situation.

Il évoque aussi à cette occasion les travaux nécessaires à la sécurisation de l'école du chef-lieu. Il demande la position de la majorité sur l'augmentation ou non de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur TISSOT s'inscrit en faux en réponse à M. Duby. Il fait référence à la situation qu'il a trouvée à son arrivée en tant que maire en 2001. M. Tissot précise que les investissements en cours (école du chef lieu, espace animation et FJEP) sur la commune sont lourds mais nécessaires pour Passy. Il fait enfin référence à l'endettement par habitant sur la commune qui n'est pas excessif.

Monsieur COLLIQUET répond à M. Duby sur l'augmentation des charges en personnel. Il fait le détail des embauches et explique les surcoûts divers (régime indemnitaire, indice 100 etc).

Monsieur ROGER prend la parole. Il trouve également que le chapitre 011 a été sous-estimé. Il regrette que le choix ait été fait de faire des économies sur les subventions (vie sociale). Il regrette également la baisse de la subvention au CCAS car il pense que vu la conjoncture les demandes risquent d'exploser en 2009. Il fait une remarque sur la subvention d'équilibre inscrite au budget Base de Loisirs et met en cause à ce sujet la DSP du camping.

M. Roger regrette que la partie concernant les recettes soit trop succincte. Il fait une remarque sur l'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée des dotations de l'État. Il précise que le jour de la commission des finances, il lui avait été dit que la nouvelle population de la commune suite au dernier recensement n'était pas encore connue. Par contre, si cela était le cas maintenant, ce serait peut-être l'occasion de revoir à la hausse la prévision de la DGF au budget.

Monsieur PERRIN déplore le fait que la majorité ait, dès son premier budget, touché au tissu social de la commune en baissant les subventions aux associations.

Monsieur COLLIQUET répond à M. Roger que la notification concernant la nouvelle population de la commune suite au dernier recensement n'est arrivée qu'après la commission des finances. Malgré tout il insiste sur le fait qu'il vaudrait mieux rester prudent concernant la DGF. Concernant la subvention au CCAS, il donne la parole à M. Berthier afin de justifier la diminution du montant de la subvention au budget 2009.

Monsieur BERTHIER indique que depuis 2004, les sommes versées chaque année au titre de la subvention au CCAS ont été bien inférieures aux prévisions budgétaires.

Monsieur ROGER souhaite que l'on tienne compte du nouveau recensement afin d'augmenter les subventions aux associations.

.....
Monsieur COLLIQUET présente la note de synthèse relative aux budgets annexes de la commune :

Les budgets annexes

On retiendra plus particulièrement :

Budget de plaine-joux :

Le budget de plaine-joux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 620.589 € avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 270.330 € En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 149.651 €

Budget de l'eau :

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1.898.100 € et la section d'investissement à hauteur de 578.686 €

La sauvegarde du patrimoine communal dans le domaine de l'eau estimé à 45 M€ nécessiterait d'inscrire au budget la somme de 450.000 € par an. Le renouvellement des compteurs devrait entraîner un investissement de 44.000 € par an, il implique une augmentation de 4 € pour un compteur de 15 mm. Le tarif de l'eau, pour permettre l'entretien du réseau devra passer de 0,93 à 1,10 € par m³.

Budget de l'assainissement :

Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur 975.400 € et en investissement à hauteur 292.400 €

Budget de la base de loisirs :

Le budget de la base de loisirs s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 170.233 € avec une subvention du budget principal de 5.893 € et en investissement à hauteur de 181.960 €

Budget des forêts :

Le budget des forêts s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 85.000 € La totalité des recettes de fonctionnement prévues par l'ONF couvrant juste les dépenses de fonctionnement, aucun autofinancement n'a pu être dégagé pour financer de l'investissement.

Budget des pouretelles :

Le budget des pouretelles s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 56.400 € avec une subvention du budget principal de 39.700 € et en investissement à hauteur de 8.800 €

A la fin des travaux de réhabilitation (courant 2009) l'OPAC prendra à son compte l'exploitation du bâtiment des pouretelles. Par conséquent, 2009 devrait être le dernier budget primitif.

Le débat s'ouvre ensuite entre les conseillers municipaux

Budget de l'eau :

Monsieur ROGER prend la parole concernant l'augmentation du prix de l'eau. Il espère que celui-ci n'augmentera pas tous les 2 ou 3 ans. Si l'augmentation concerne l'entretien du réseau il adhère à cette proposition.

Monsieur PERRIN aurait souhaité que l'augmentation du prix de l'eau se fasse par étape. Il déplore que l'étude réalisée n'ait pas été suivie de concertation.

Monsieur COLLIQUET précise que les explications concernant l'augmentation du prix de l'eau seront abordées dans la présentation de la délibération générale proposée après la présentation du DOB, lors de ce conseil.

Monsieur le MAIRE, précise que la commune de Passy a le même nombre de kilomètres de réseau pour 12.000 habitants que la ville d'Annecy pour une population de 85.000 habitants.

Monsieur TISSOT précise que les usagers font attention à leur consommation d'eau, ce qui peut également expliquer la baisse des recettes au budget de l'eau.

Budget de la base de loisirs :

Monsieur ROGER prend la parole pour parler du budget de la base de loisirs. Il trouve que la structure du budget n'est pas satisfaisante avec la DSP du camping. Il trouve également que la situation se dégrade car il faut équilibrer le budget avec une subvention d'équilibre du budget principal.

Mademoiselle BAZIN précise qu'au niveau des recettes, il y aura une augmentation de 20.000 € de la redevance en 2009. Elle explique la situation de la convention et assure qu'elle

suit le dossier. Elle précise également que la redevance est un peu supérieure aux recettes que dégageait le camping avant la DSP et que les investissements prévus valoriseront la base de loisirs.

Budget de l'assainissement :

Monsieur DUBY se dit inquiet pour le budget de l'assainissement si la modification des statuts du SISE sont confirmés. Il tient à alerter les élus de la majorité à ce sujet.

Le conseil municipal prend acte.

2/ Multi-accueil «les Oursons» (accueil occasionnel) /création d'une régie de recettes

Approbation de la création d'une régie de recettes pour percevoir les encaissements du multi accueil « les Oursons » (accueil occasionnel).

3/ Cession de l'emprise d'un chalet d'alpage à Moëde

Dans le cadre de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage, Monsieur Grosset Georges avait souhaité exercer son droit de rétrocession sur la parcelle p1368 de 99m², précédemment expropriée dans le cadre de la construction de l'A40.

Afin de permettre l'accès à cette aire, des tractations sont intervenues avec M. GROSSET :

- celui-ci renonce à l'exercice de son droit de préemption par courrier du 09.07.2008 adressé à l'ATMB,
- La Commune lui cède gratuitement l'emprise de 46 m² correspondant aux parcelles cadastrées A86 et A87 sur lesquelles est implanté le chalet dont il est propriétaire (acte du 9 mai 1925).

Le conseil municipal approuve ces transactions.

4/ Demande de distraction du régime forestier

Le conseil municipal approuve le projet de demande de distraction du régime forestier de parties de parcelles situées, sur le territoire de la Commune de Passy, à Montcoutant..

5/ Vente d'un délaissé aux époux Dordini

Délibération reportée.

6/ Les Pouretelles - demande d'aide à la mobilisation foncière au Conseil Général

Délibération reportée.

7/ Nouvelle tarification de l'eau et de la location des compteurs

Le tarif actuel du m³ d'eau potable (H.T.) est de 0,93 € La recette correspondante est d'environ 610 000 €(H.T.) par an. Depuis plusieurs années, le résultat d'exploitation est très faible, voire déficitaire.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 31 décembre 2006 impose le contrôle des dispositifs de comptage à dix ans. Cette nouvelle charge s'élève à 40 000,00 €par an.

Le patrimoine communal en termes de réseau et d'équipements s'élève à 45 millions d'euros. Si nous considérons une période d'amortissement de cent ans, l'investissement annuel doit donc s'élever à 450 000,00 €(H.T.) par an.

Compte tenu de ces éléments, l'augmentation du prix de l'eau est nécessaire.

Le conseil municipal approuve la nouvelle tarification de l'eau , à partir du 1^{er} janvier 2009.

LIBELLÉ	TARIF
Distribution de l'eau	1.10 € /m ³ H.T.
Location compteur :	Pour 2009 H.T.
- Ø 12 mm	11.00 €
- Ø 15 mm	13.00 €
- Ø 20 mm	15.00 €
- Ø 25 mm	17.00 €
- Ø 30 mm	22.00 €
- Ø 40 mm	32.00 €
- Ø 50 mm	43.00 €
- Ø 60 mm	90.00 €
- Ø 80 mm	104.00 €
- Ø 100 mm	140.00 €

Ces tarifs sont établis pour une année civile et facturés par moitié sur les deux facturations de l'année en cours.

8/ Avenant n° 1 - marché de travaux réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eau potable - rue de l'Eglise - lot n° 1 génie civil

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec la société GRAMARI fixant le nouveau montant du marché à 452 866,26 €HT au lieu de 434 520,00 € HT .

9/ Entretien et conduite des chaufferies communales - approbation du marché public de service

Dans le cadre de l'entretien et conduite des chaufferies communales, le marché précédent conclu avec l'entreprise ELYO est arrivé à terme en 2008. Par conséquent, une nouvelle mise en concurrence a été lancée.

Le conseil municipal prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a attribué le marché à la société IDEX, proposant l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Le marché sera conclu pour un montant annuel de 82 696,02 €HT, soit 496 176,12 €HT sur six ans.

Le montant du marché comprend les prestations P2 « maintenance des chaufferies », l'option P3 « garantie totale » et l'option P3 « travaux programmés » comprenant le changement de dix chaudières communales.

10/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)

- approbation de l'avenant n° 3 au marché public de travaux du lot 1 clos / couvert

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 3 passé avec l'entreprise GFC Construction fixant le nouveau montant du marché à 4 310 520,24 €H.T. au lieu de 4 271 000 €H.T.

11/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)

- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 16 cuisine

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise CUNY fixant le nouveau montant du marché à 52 730 €H.T. au lieu de 51 630 €H.T.

12/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)

- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 6-03 mur mobile

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ALGAFLEX fixant le nouveau montant du marché à 61 729 €H.T. au lieu de 58 748 €H.T.

13/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)

- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 18 ascenseur

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise THYSSENKRUPP fixant le nouveau montant du marché à 24 110 €H.T. au lieu de 24 950 €H.T.

14/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)

- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 6-1 cloisons doublages

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ATEX fixant le nouveau montant du marché à 47 529,60 €H.T. au lieu de 40 000 €H.T.

**15/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)
- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 5 menuiseries intérieures**

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise BERRUEX fixant le nouveau montant du marché à 111 271,51 €H.T. au lieu de 107 473,79 € H.T.

**16/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)
- approbation de l'avenant au marché public de travaux du lot 12 carrelages- faïence**

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise LION fixant le nouveau montant du marché à 25 105,05 €H.T. au lieu de 18 367,39 €H.T.

**17/ Construction d'un espace animation (salle d'animation et foyer des jeunes)
- approbation des lots 15-1, 15-2, 15-3, 15-4 de l'opération de travaux de l'espace animation**

Le conseil municipal prend acte de la décision de la Commission d'appel d'Offres

Numéro de lot	Prix HT Acte d'engagement	Candidat attributaire
Lot 15-1 – Machinerie scénique (solution de base)	105 386, 00 €	ATES
Lot 15-2 – Éclairage scénique	30 170, 25 €	ATES
Lot 15-3 – Équipement audiovisuel	49 023,93 €	ATES
Lot 15-4 – tentures de scène	18 345, 00	ATES

Les critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence étaient les suivants :

Prix des prestations	55%
Valeur technique	45 %

Concernant le lot 15-5 Gradins télescopiques, la Commission d'appel d'offres reporte sa décision afin de permettre à la maîtrise d'œuvre d'obtenir des compléments d'informations sur les offres.

18/ Mission S.P.S pour la construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy / approbation de l'avenant n° 1

Le Cabinet Alain Jean est titulaire du marché relatif à la mission SPS de la construction de l'école de Passy chef-lieu.

Un avenant est nécessaire pour actualiser le montant de la mission selon les indices ING.
Le nouveau montant du marché est de 16 351,67 €H.T. au lieu de 14 490,00 €H.T.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'adoption de cet avenant. Le conseil municipal prend acte de cette décision.

19/ Règlement de fonctionnement du multi-accueil « PASSY P'TITS »

Approbation du nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « Passy P'tits » situé à Chedde, à compter 1^{er} janvier 2009.

20/ Règlement de fonctionnement de la crèche familiale « les Marmottons »

Approbation du nouveau règlement de fonctionnement de la crèche familiale « les Marmottons » située à Chedde, à compter du 1^{er} janvier 2009.

21/ Déclaration de soutien à la candidature d'Annecy / Haute-Savoie aux jeux olympiques d'hiver 2018

Le conseil municipal

- déclare apporter son soutien à la candidature d'Annecy / Haute-Savoie à l'organisation des jeux olympiques de 2018,
- approuve la demande à l'association des Maires, de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy / Haute-Savoie 2018.

22/ Demande du classement de l'Office du Tourisme de Passy en catégorie 2*

Le conseil municipal approuve la demande de classement de l'Office du Tourisme de Passy en catégorie 2*, auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

92/08 Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Le décret 2007-606 du 25 avril porte modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Le montant de la redevance visée ci-dessus est fixé au taux maximum prévu par le décret du 25 avril 2007 et selon la formule $(0,035 \text{ €} \times L) + 100$ avec L : longueur en mètres des réseaux situés sous le domaine public.

Le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

93/08 Contrat SAV pour le garage de la dameuse à la station de Plaine-Joux

Un contrat de vérification annuelle du rideau métallique du garage de la dameuse à Plaine-Joux est passé avec la SARL F.E.A. pour une rémunération annuelle de 61,00 € TTC.

Le contrat d'une durée initiale d'un an est renouvelable par reconduction expresse.